



Communauté de communes  
**Cingal - Suisse Normande**

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE  
DU BUREAU

Département du Calvados

**CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE**

L'an **deux mil vingt-quatre, le dix-sept octobre**, à **18h00**, le Bureau de la **CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la Maison de Services à THURY-HARCOURT-LE-HOM, après convocation légale, et sous la présidence de **M. Jacky LEHUGEUR**.

Étaient présents : M. CARVILLE Raymond, M. HAVAS Roger, Mme MAILLOUX Elisabeth, M. PITEL Gilles, M. CHAVARIA Jean-Pol, M. LEHUGEUR Jacky, Mme MOUCHEL Clémentine, M. LAGALLE Philippe, M. MAZINGUE Didier, M. BRISSET Pierre, M. MOREL Sylvain, M. LEMOUX Julien, Mme COURVAL Claudine, Mme FIEFFÉ Patricia.

Étaient absents excusés : M. BRETEAU Jean-Claude, Mme DUPUY Vanessa, Mme ONRAED Isabelle, M. BUNEL Gilles, M. LADAN Serge, M. GUILLEMETTE Olivier.

Était absent non excusé : M. MOREL Patrick.

Mouvements en cours de séance ayant une incidence sur les votes : Mme TASTEYRE Delphine arrive à 18H25, Mme ROUSSELET Gaëlle arrive à 18H40

Pouvoirs : M. BRETEAU Jean-Claude en faveur de M. LEHUGEUR Jacky, Mme DUPUY Vanessa en faveur de M. LEMOUX Julien, Mme ONRAED Isabelle en faveur de Mme MOUCHEL Clémentine, M. GUILLEMETTE Olivier en faveur de M. HAVAS Roger.

Secrétaire : M. Sylvain MOREL.

---

**DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-033 : Approbation du procès-verbal de la réunion de Bureau du 29 août 2024**

Le procès-verbal de la réunion de Bureau du 29 août 2024 a été transmis aux élus suite à la séance.

Il est demandé aux membres présents s'il y a des observations sur la rédaction de ce procès-verbal.

Il est proposé de l'approuver.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 29 AOÛT 2024.**

18 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
0 ABSTENTION

## **DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-034 : Administration générale : Nouveau tableau des huit commissions thématiques**

### **ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION BUR-2024-023**

Par délibération N°BUR-2024-023 en date du 29 août 2024, la liste des membres des huit commissions thématiques a été ratifiée par les membres du Bureau.

- Par délibération N°029/2024 du 17 septembre 2024, la commune de Cesny-les-Sources nous informe que M. Renny PERRIN sera remplacé par Mme Isabelle ONRAED au sein de la Commission Scolaire, périscolaire et enfance jeunesse,
- Par délibération N°029/2024 du 17 septembre 2024, la commune de Cesny-les-Sources nous informe que M. Renny PERRIN ne sera pas remplacé au sein de la Commission Aménagement du territoire (M. Jean VANRYCKEGHEM est déjà membre),
- Par mail en date du 24 septembre 2024, la commune de Saint-Omer nous informe que M. Samuel HERCHUELZ ne sera pas remplacé au sein de la Commission Services à la population,
- Par délibération N°021/2024 du 27 août 2024, la commune de Combray nous informe que Mme Clara BISCHOFF sera remplacée par M. Roger HAVAS au sein de la Commission Services à la population.

Il est donc proposé de :

- Valider les modifications susmentionnées ;
- Valider le tableau des huit commissions thématiques mis à jour (**voir annexe 1**).

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :**

- **VALIDE LES MODIFICATIONS SUSMENTIONNÉES ;**
- **VALIDE LE TABLEAU DES HUIT COMMISSIONS THÉMATIQUES MIS À JOUR.**

18 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
0 ABSTENTION

---

## **DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-035 : Administration générale : Désignation de représentants au sein de la CLECT suite à la démission de M. Perrin**

### **ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION BUR-2024-024**

Par délibération N°BUR-2024-024 en date du 29 août 2024, la liste des membres titulaires et suppléants au sein de la CLECT a été ratifiée par les membres du Bureau.

Par délibération N°029/2024 en date du 17 septembre 2024, le conseil municipal de Cesny-les-Sources nous fait part d'un changement de délégués au sein de la CLECT, et propose de désigner :

- M. Jean VANRYCKEGEM, titulaire,
- aucun suppléant.

Il est proposé de valider ces modifications et de valider le tableau mis à jour (**voir annexe 2**).

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :**

- **VALIDE CES MODIFICATIONS ;**
- **VALIDE LE TABLEAU MIS À JOUR.**

18 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-036 : Administration générale : Désignation de représentants au sein du SMICTOM de la Bruyère**

**ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION BUR-2024-025**

Par délibération N°BUR-2024-025 en date du 29 août 2024, la liste des membres titulaires et suppléants au sein des syndicats a été ratifiée par les membres du Bureau.

Par délibération N°029/2024 en date du 17 septembre 2024, le conseil municipal de Cesny-les-Sources nous fait part d'un changement de délégués au sein du SMICTOM de la Bruyère, et propose de désigner :

- M. Daniel SIMON, titulaire,
- M. Jacques LEGROS, suppléant.

Il est proposé de valider ces modifications et de valider le tableau mis à jour (*voir annexe 3*).

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :**

- VALIDE CES MODIFICATIONS ;
- VALIDE LE TABLEAU MIS À JOUR.

18 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**Administration générale : Désignation de deux représentants pour le comité local pour l'emploi**

La loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023 a institué une nouvelle gouvernance nationale et territoriale du service public pour l'emploi, structurée autour de comités territoriaux de l'emploi qui se déclinent au niveau départemental et au niveau local.

Le décret N°2024-560 du 18 juin 2024 précise les missions, le fonctionnement, ainsi que la composition de chaque comité territorial dont les membres sont désignés par arrêté du préfet de département.

Les comités locaux pour l'emploi sont des instances de concertation et de coordination qui déclinent la stratégie et la feuille de route opérationnelle à mettre en œuvre à l'échelon territorial.

Conformément au cadrage régional et en concertation avec les présidents du Conseil régional et du Conseil départemental, 4 comités locaux pour l'emploi seront installés. Leur périmètre correspond aux périmètres des 4 arrondissements du département.

Par ailleurs, ces comités locaux pour l'emploi seront :

- coprésidés par le sous-préfet de l'arrondissement et le président du conseil régional. Le président du conseil départemental en sera le vice-président ;
- composés d'un maximum de 8 membres de droit (hors communauté urbaine et communauté d'agglomération) nommés par arrêté du préfet de département, représentant l'État, la Région, le Département, les communes et leurs groupements. Dans le Calvados, tous les EPCI de l'arrondissement concerné en seront membres de droit.

Les règles relatives aux modalités de vote sont précisées dans le décret du 18 juin 2024 :

- le nombre de voix de l'État est égal à la somme des voix du conseil régional, du conseil départemental et des EPCI ;
- les EPCI disposent de 50 % des voix du collège des collectivités territoriales.

Le nombre de voix de l'État, du conseil régional et du conseil départemental dépend donc du nombre d'EPCI présents dans le périmètre du comité. C'est pourquoi le nombre de voix des membres de droit varie selon les comités locaux du département.

Enfin, en sus des membres de droit cités dans l'arrêté, peuvent participer au comité, sur invitation conjointe des présidents, les autres membres du réseau pour l'emploi en fonction de l'objet des travaux, ainsi que tout autre acteur territorial apporteur de solution ou contributeur d'actions, tel que l'AFPA, les chambres consulaires, les réseaux de l'insertion par l'activité économique et des entreprises adaptées CALMEC, les acteurs du dispositif « Les Entreprises s'engagent etc.

Le Préfet propose aux membres du Bureau de désigner un représentant de la communauté de communes du Cingal-Suisse Normande et son suppléant qui seront nommés pour une durée de trois ans.

*Ce point est reporté au Bureau du 7 novembre car une seule candidature pour un représentant suppléant a été proposée. Ce report permettra de choisir un candidat pour le représentant titulaire.*

---

#### **DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-037 : Administration générale : Adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne au SDEC ENERGIE**

 *Arrivé de Madame Delphine TASTEYRE à 18h25.*

Vu, les statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer et actés par arrêté inter-préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu, la délibération de la commune de Blainville-sur-Orne en date du 13 mai 2024, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 20 juin 2024, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDÉRANT que la commune de Blainville-sur-Orne a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

CONSIDÉRANT que lors de son assemblée du 20 juin 2024, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, sous réserve de la publication de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion au Syndicat avant cette date.

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- l'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne est subordonnée à l'accord des assemblées délibérantes des membres du syndicat dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement ;
- les assemblées délibérantes des membres disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du SDEC ENERGIE pour se prononcer sur l'adhésion envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, leur décision est réputée favorable ;
- la décision d'adhésion est prise par le représentant de l'Etat dans le département.

CONSIDÉRANT que, conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 27 août 2024, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Monsieur le Président soumet cette proposition d'adhésion de la commune de Blainville-sur-Orne au SDEC ÉNERGIE au membres du Bureau.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE L'ADHÉSION DE LA COMMUNE DE BLAINVILLE-SUR-ORNE AU SDEC ENERGIE.**

19 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-038 : RH : Effectifs au 1er novembre 2024**

 *Arrivé de Madame Gaëlle ROUSSELET à 18h40.*

**CHANGEMENT DE STATUT :**

**Service Scolaire/Périscolaire :**

Lors de la réunion de Bureau du 29/08/2024, il a été proposé que les agents contractuels qui occupent des postes pérennes et qui ont au moins 6 ans d'ancienneté au sein de notre collectivité, soient stagiairisés à hauteur de 60% de leur base contrat, de l'année précédente.

Un agent a envoyé son courrier de demande de stagiairisation après la date fixée et sa demande n'avait pas pu être prise en compte pour les effectifs au 01/09/2024.

Son poste avait donc été de nouveau créé en poste contractuel. Etant donné que cet agent remplit les conditions de stagiairisation, il est proposé de :

- Supprimer un poste d'Adjoint Technique non titulaire à raison de 17.69/35<sup>ème</sup> au 31/10/2024.
- Créer un poste d'Adjoint Technique à raison de 15.00/35<sup>ème</sup> au 01/11/2024.

**NOUVEAU CONTRAT :**

**Service Scolaire/Périscolaire :**

Au vu des effectifs inscrits à la rentrée à la cantine de l'école des Trois Villages située à Esson, nous devons recruter une personne supplémentaire pour assurer l'encadrement du trajet entre l'école et la cantine ainsi que pour le service des repas.

Il est donc proposé de :

- Créer un poste d'Adjoint Technique non titulaire à raison de 3.83/35<sup>ème</sup> du 01/11/2024 au 31/08/2025.

**AVANCEMENT DE GRADE / PROMOTION INTERNE :**

Cette année, 5 dossiers de promotion interne ont été déposés au centre de gestion du Calvados, au titre de l'année 2024, pour notre collectivité.

Pour info, sur le Département :

- 34 dossiers ont été présentés sur le cadre d'emploi des Techniciens et seuls 10 ont été retenus
- 110 dossiers ont été présentés sur le cadre d'emploi des Rédacteurs et seuls 21 ont été retenus

Au regard des Lignes Directrices de Gestion établies par le Président du centre de Gestion, seuls 2 dossiers ont reçu un avis favorable à la demande de promotion interne, pour notre collectivité (un au service comptabilité, un au service technique).

Celle du service technique est, pour le moment, mise en attente afin de laisser le temps au D.S.T. d'analyser l'organisation actuelle et d'engager une restructuration du service prenant en compte cette éventuelle nomination.

### Service Comptabilité :

Un dossier de promotion interne a été déposé pour un agent du service comptabilité et a reçu un avis favorable. Il est donc inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade de Rédacteur au titre de la promotion interne, à compter du 1er juillet 2024. Il est donc proposé de supprimer son grade actuel et de créer le nouveau grade correspondant aux missions qui lui sont confiées.

- Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 35/35<sup>ème</sup>, au 01/11/2024.
- Création d'un poste de Rédacteur à raison de 35/35<sup>ème</sup>, au 01/11/2024

DATE DELIBERATION BUREAU	29 08 2024	17 10 2024	DELTA AU 01 11 2024	ELEMENTS INTERVENUS	DELTA AU 01 11 2024	EVOLUTION MASSE SALARIALE A COMPTER DU 01 11 2024 PAR POLE
EFFECTIFS AU	01 10 2024	01 11 2024				
NBRE POSTES	193	194	1	CHANGEMENT STATUT : -1+1 PROMOTION INTERNE : -1+1 NOUVEAU CDD : +1	1	<u>SCOLAIRE/PERISCOLAIRE :</u> - 1 Agent + 2 agents soit - 0,51 ETP + 0,54 ETP
E.T.P.	140,96	140,99	0,03	CHANGEMENT STATUT : -0,51+0,43 PROMOTION INTERNE : -1,00+1,00 NOUVEAU CDD : +0,11	0,03	<u>Administration Générale :</u> - 1 agent + 1 agent soit - 1,00 ETP + 1,00 ETP

Tableau des effectifs AU 01 11 2024		
FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES	ETP
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	37	35,90
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>		
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	115	73,91
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>		
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE	17	14,39
<b>FILIERE ANIMATION</b>		
TOTAL FILIERE ANIMATION	4	3,42
<b>FILIERE SPORTIVE</b>		
TOTAL FILIERE SPORTIVE	6	6,00
<b>FILIERE CULTURELLE BIBLIOTHEQUES</b>		
TOTAL FILIERE CULTURELLE BIBLIOTHEQUE	1	1,00
<b>FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE - EN 20<sup>ème</sup></b>		
TOTAL FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE	12	4,38
<b>HORS GRADES</b>		
TOTAL HORS GRADES	2	2,00
<b>TOTAL EFFECTIFS</b>	<b>194</b>	<b>140,99</b>
<b>TOTAL EFFECTIFS - TITULAIRES</b>	<b>116</b>	<b>96,91</b>
<b>TOTAL EFFECTIFS - NON TITULAIRES</b>	<b>78</b>	<b>44,08</b>
<b>DONT AGENTS EN DISPO OU EN DETACHEMENT</b>	<b>5</b>	<b>4,23</b>
<b>TOTAL EFFECTIFS</b>	<b>194</b>	<b>140,99</b>

La commission Finances et Administration Générale, réunie le 16 septembre 2024, propose aux membres du Bureau de valider ce tableau des effectifs.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LE TABLEAU DES EFFECTIFS PRÉSENTÉ.**

20 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-039 : Finances : Contentieux effacement de dette (périscolaire)**

Le Centre des Finances Publiques nous a informé le 6 août dernier que le tribunal de commerce de Caen s'est prononcé en date du 20 mars 2024 sur les créances d'un montant de 136.70 euros correspondant à de la facturation cantine/garderie à l'école des Trois Villages à Esson.

Le tribunal a rendu son jugement et prononcé que l'actif de cette personne ne permettait pas le règlement de cette dette et certifiait l'irrecouvrabilité totale et définitive de la créance.

Les crédits budgétaires ont été prévus au budget.

La commission Finances et Administration Générale, réunie le 16 septembre 2024, propose au Bureau de :

- passer ce titre en effacement de dette ;
- émettre un mandat à l'article 6542 pour ce montant (les crédits budgétaires sont prévus) ;
- autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :**

- **ACCEPTÉ DE PASSER CE TITRE EN EFFACEMENT DE DETTE ;**
- **AUTORISE L'ÉMISSION D'UN MANDAT À L'ARTICLE 6542 POUR CE MONTANT (LES CRÉDITS BUDGÉDAIRES SONT PRÉVUS) ;**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER TOUTES LES PIÈCES RELATIVES À CE CONTENTIEUX.**

20 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-040 : Enfance Jeunesse : Règlements intérieurs des Relais Petite Enfance de la CDC**

Considérant :

- Que les RPE sont des services publics de proximité ayant pour mission l'accompagnement des familles, des assistant(e)s maternel(le)s et des professionnels de la petite enfance,
- Que les dispositions inscrites dans les règlements intérieurs des deux RPE visent à améliorer l'accueil et les conditions de fonctionnements des RPE sur le territoire ,

Il est proposé aux membres du Bureau :

- De valider les deux règlements intérieurs présentés (*voir annexes 4 et 5*) ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer ces règlements intérieurs.

*Le règlement intérieur est formulé de façon à permettre une itinérance sur plusieurs communes.*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :**

- **VALIDE LES DEUX RÈGLEMENTS INTÉRIEUR PRÉSENTÉS ;**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER CES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS.**

20 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°BU-BUR-2024-041 : Aménagement du Territoire : Demande de subventions pour le programme de plantation ARTISAN 2024 - 2025**

Dans le cadre de la convention de partenariat du 25/01/2021 établie entre l'Office Français de la Biodiversité et la Communauté de communes Cingal – Suisse Normande pour le projet LIFE A.R.T.I.S.A.N. (Accroître la Résilience des Territoires au changement climatique par l'Incitation aux Solutions d'Adaptation fondées sur la Nature), la communauté de communes s'est engagée à mettre en œuvre un programme de plantation de haies bocagères.

Le travail d'animation engagé sur le territoire pour la période 2024-2025 a permis de définir 28 projets de plantation répartis sur le territoire.

Le programme de plantation ainsi défini vise à la plantation d'environ 15 km de haies. Le montant de ce programme est estimé à 190 000 € TTC. Une consultation est en cours.

Les haies antiérosives, seront financées intégralement via un financement de l'Agence de l'Eau (80%) et la communauté de communes via la taxe GEMAPI (20%) (**voir annexe 6**).

La plantation des haies qui n'auront pas été diagnostiquées comme antiérosives seront financées à 70% HT par le Conseil Départemental et à 30% TTC par le bénéficiaire.

Au regard des éléments présentés ci-dessus, il est proposé :

- D'autoriser le Président ou son représentant à déposer les dossiers de demandes de subvention auprès des différents partenaires financiers ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes autres pièces relatives au programme de plantation.

*Il est rappelé que le programme prévoit de planter 68km sur 6 ans. L'entretien est pris en charge par la communauté de communes sur 3 ans, ensuite, il devient du ressort des propriétaires. La collectivité doit néanmoins faire preuve de prudence vis à vis des aides de l'AESN qui se trouve actuellement entre deux programmes.*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :**

- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À DÉPOSER LES DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTION AUPRÈS DES DIFFÉRENTS PARTENAIRES FINANCIERS ;**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER TOUTES LES PIÈCES RELATIVES AU PROGRAMME DE PLANTATION.**

20 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
0 ABSTENTION

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- **Calendrier des réunions :**

MOIS	CONFÉRENCE DES MAIRES	BUREAU (Salle MDS)	CONSEIL COMMUNAUTAIRE
OCTOBRE	24/10 à 18h à Bretteville-sur-Laize		
NOVEMBRE		07/11 à 18h	28/11 à 20h à Grainville-Langannerie
DÉCEMBRE			16/12 à 20h

→ **Cérémonie des Vœux :**

La Cérémonie des Vœux aura lieu le lundi 27 janvier 2025.

- 
- ✚ Monsieur Lagalle a demandé que deux sujets soient présentés en commission Finances et Administration générale. Ces sujets pourraient être partagés lors de prochaine réunion de Bureau :
    - Nouveau régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;
    - Mise en œuvre opérationnelle du budget vert.
  - ✚ Monsieur Pitel s'interroge sur l'entretien et le suivi des travaux dans les écoles. Il alerte sur le préventif notamment en matière de sécurité.  
Monsieur Lehueur rappelle l'arrivée du DST qui reprendra ces aspects et mettra en place une meilleure communication ainsi qu'un contrôle plus poussé des travaux.
  - ✚ Monsieur Lagalle informe que le nouveau gouvernement prévoit une baisse des dotations aux collectivités de 2%, ce qui représenterait pour la communauté de communes environ 320 000 €.
  - ✚ Monsieur Havas demande à ce qu'un bilan financier de la piscine ainsi qu'un prévisionnel d'exploitation de la cuisine de proximité soient diffusés. Ces éléments sont en cours de rédaction pour une diffusion prévue avant la fin de l'année.
  - ✚ Monsieur Morel indique que certains matériels de cuisine du syndicat intercommunal scolaire de la Suisse Normande pourraient être récupérés.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

*Le présent procès-verbal est arrêté en date du 24 octobre 2024  
Par le Président de séance, M. Jacky LEHUEUR  
Par le secrétaire de séance, Sylvain MOREL*